Le statut et la condition serviles dans les proverbes malgaches.

Jacqueline Ravelomanana

▶ **To cite this version:**

Jacqueline Ravelomanana. Le statut et la condition serviles dans les proverbes malgaches.. Revue historique de l'océan Indien, 2018, L'esclavage. Nouvelles approches - 10, 15, pp.505-511. hal-03249812

HAL Id: hal-03249812
https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249812

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le statut et la condition serviles dans les proverbes malgaches.

Jacqueline Ravelomanana
Professeure des Universités
Université d'Antananarivo-Madagascar

La société précoloniale (avant 1896) malgache[1231] était hiérarchisée et au bas de l'échelle sociale se trouvaient les esclaves. Les personnes intéressées par les sciences humaines ne se sont pas penchées sur cette catégorie de personnes. Or, Alfred Grandidier, par exemple, avait avancé que les 2/3 de la population de Madagascar avant l'abolition de l'esclavage, le 26 Septembre 1896, étaient de condition servile.

A ce propos, une première remarque peut être avancée : cette proportion aussi importante ne pouvait pas frapper des yeux étrangers, surtout si l'étranger ne fait que passer. Sociologiquement, les esclaves étaient « dispersés » et ne constituaient pas des ensembles physiquement et physiologiquement « homogènes ». Leur « mobilité » était fréquente et les avait rendus « éparpillés » *(miparitaka*)

Tous les hommes libres et même certains esclaves possédaient des esclaves, l'esclave étant un simple objet de droit que l'on pouvait acheter ou vendre.

Pour confectionner cet article dans l'optique de la Semaine de l'Histoire et des Nouvelles Recherches sur l'Esclavage, nous avons pu être aidée par la première encyclopédie entièrement écrite en malgache, le *Firaketana*[1232] et par l'entrée « *Andevo* » (esclave) d'une part et d'autre part par les Archives nationales Malgaches.

I – Le problème des sources sur l'esclave ; pourquoi avoir utilisé le *Firaketana* ?

L'esclavage était avant la colonisation, une institution avec ses normes plus ou moins acceptées par les sujets royaux, car tout le monde pouvait devenir esclave, que vous soyez prince ou un simple sujet, pour au moins sept raisons dont l'insolvabilité et le statut de vaincu[1233].

Cette institution était connue et bien établie dans tout Madagascar. Et comme l'esclave n'était qu'un objet de droit, pour les Malgaches, même les Codes royaux écrits au XIX^{e} siècle par les souveraines Ranavalomanjaka (1828), Rasoherina (1863), le Code des 305 articles de 1881 et les lois des

[1231] Il y a au moins 60 mots pour désigner l'esclave, employés dans toute l'île.
[1232] Voir plus loin.
[1233] J. Ravelomanana, « L'esclavage à Madagascar », Semaine de l'Histoire, Université de La Réunion-Novembre 2015.

Sakaizambohitra (de 1878)[1234] reflètent le souci des gouvernants de l'époque d'assurer la stabilité et la sécurité sociales, la protection des biens d'autrui, en mentionnant le statut et la condition des esclaves.

Les témoignages étrangers sur la population servile existaient mais ils n'étaient pas légion. Plusieurs raisons peuvent être avancées.

Premièrement, les étrangers qui séjournaient à Madagascar fréquentaient en principe les maîtres. Ces derniers représentaient toutes les institutions touchant toute la vie en société, culturellement, économiquement, politiquement. Ces étrangers venaient au pays pour des raisons précises.

Les voyageurs, explorateurs, scientifiques, commerçants qui avaient visité Madagascar avaient émis quelques impressions dans leurs relations de voyage ou de découverte, leurs réflexions n'étaient que des constats. Plus tard, les scientifiques munis d'une mission officielle comme Louis Catat[1235] en 1890 donneront des impressions mais presque d'une manière furtive. En outre, ceux qui pouvaient avoir des fréquentations avec les Malgaches étaient plutôt attirés par l'attitude, la manière de vivre et la manière de penser des gens des couches plus élevées[1236].

Il faut souligner ici le cas des missionnaires qu'ils soient catholiques ou protestants. Leur statut de chrétien ne pouvait pas les laisser indifférents à cet état de la société traditionnelle. Chaque mission, chaque missionnaire pouvait réagir à sa façon. Les missionnaires britanniques, architectes et bâtisseurs des premiers temples en Imerina, parmi lesquels James Sibree, avaient essayé de contourner cet aspect de la société malgache qui les gênait, les interpellait certainement, car ils avaient introduit la notion du salariat pour travail rendu. En outre, en faisant appel à la main-d'œuvre servile, les missionnaires devaient provoquer une brèche dans la structure sociale surtout en Imerina. Les gouvernants, en particulier le Premier Ministre Rainilaiarivony (1864-1896) et certains des officiers supérieurs prenaient exemple sur les Européens qui avaient besoin d'ouvriers[1237]. C'était une façon parmi tant d'autres de s'opposer à l'action missionnaire.

Cependant le XIX^e^ siècle était une époque où les idées du Siècle des Lumières étaient aussi reçues à Madagascar, par non seulement des missionnaires prêchant leurs concepts mais aussi des Européens ayant leurs idées personnelles sur les Droits de l'Homme. Parmi ces derniers, il faut rappeler l'influence de l'épouse du médecin de la mission norvégienne Borchegrevink sur l'affranchissement des esclaves mozambicains en 1877. L'esclavage étant une institution sociale, économique, et politique ne pouvait être qu'une affaire d'Etat. Madame Borchegrevink a dû affronter plusieurs

[1234] *Didim-panjakana* 1828 (art. 1-2-4-5-10-20) ; *Didim-panjakana* 1863 (art. 9-18-44).
[1235] L. Catat, *Voyage à Madagascar*, édité en 1893-1894, 296 p.
[1236] Presque toute la bibliographie du XIX^e^ et XX^e^ siècles fournit des ouvrages appréciant en mal ou en bien les Nobles *(Andriana*) ou les hommes libres *(Hova*) en Imerina. Les autres populations de l'île ne sont étudiées qu'à partir de la colonisation. Seules, les relations de voyage surtout à partir du XVIII^e^ siècle ont mentionné et essayé de décrire ce qu'ils ont perçu.
[1237] ARDM, Le *Journal* de Rainilaiarivony.

fois le Premier Ministre.

Une autre raison de l'insuffisance des documents sur l'esclavage est que ceux qui pouvaient s'intéresser au sort des esclaves ne pouvaient être assurés de ces derniers. Les Européens devaient être discrets sur leurs idées sur l'esclavage. Cette institution malgache présentait aussi des aspects qui leur étaient particuliers. Ceux qui avaient émis leurs opinions sur l'esclavage avaient insisté sur la « douceur de l'esclavage ».

Le début du XX^{e} siècle voit une source de première main et consistante sur l'esclavage : ce sont les résultats de travaux de recherche d'E. C. André, *De l'esclavage à Madagascar*, édité à Paris en 1899, donc trois ans seulement après l'abolition de l'esclavage. Et cent ans plus tard, les Actes du Colloque International sur « L'Esclavage à Madagascar », furent publiés par, à la fois, le Musée d'Art et d'Archéologie et l'Institut de Civilisation de l'Université d'Antananarivo, sous le titre de *« Fanandevozana* ou Esclavage »[1238].

Le *Firaketana*, la première encyclopédie entièrement écrite en malgache et concernant tous les faits et les personnages malgaches et étrangers ayant eu des interférences avec l'histoire ou la vie des Malgaches, fut publié à partir de 1937 et les articles s'arrêtent à la lettre « L » en 1957[1239]. Sa rédaction, sa confection, et sa publication furent sous la direction de plusieurs personnalités malgaches civiles et religieuses dont Gabriel Rajonah, le Pasteur Ravelojaona, Rambelosoa.

L'esclave se traduisant en malgache *« Andevo* », l'entrée *« Andevo* » offre 13 pages consistantes sur notre centre d'intérêt[1240].

II – L'esclave à travers les proverbes dans le *Firaketana*

Presque une vingtaine de proverbes peut nous donner une idée sur le statut et la condition des esclaves avant 1896.

1. *Andevolahy be lamosina, ka tsy mifidy zaza hobabena.*
   (Litt. Un esclave ayant un dos solide ne choisit pas l'enfant qu'il doit porter sur son dos).
   Ce proverbe signifie qu'une personne à forte carrure et une santé solide est capable d'exécuter n'importe quel travail. On peut l'employer pour diverses activités. Au figuré, c'est une personne supposée pouvoir tout supporter.

2. *Andevolahy latsaka avara-patana ka saro-miala.*
   (Litt. Cette expression peut avoir deux traductions, en attribuant un poste important à un esclave apprécié, il devient indispensable et difficile à remplacer. Deuxième traduction : un esclave se trouvant

[1238] Actes du Colloque sur l'Esclavage, *« Fanandevozana* ou Esclavage », Musée d'Art et d'Archéologie et Institut de Civilisation de l'Université d'Antananarivo-Madagascar, sous la direction de F. Rajonson et I. Rakoto, 1996, 592 p.
[1239] *Firaketana Ny Fiteny sy Ny Zavatra Malagasy* - Entrée « A » (1937-1944), 512 p.
[1240] « *Andevo* » in *Firaketana*, p. 557-574.

dans une situation non appropriée est toujours en difficulté).
L'expression « *avara-patana* » désigne l'endroit le plus digne de la maison pour faire entrer les visiteurs, c'est le coin Nord du foyer, par contre « *ny atsimo-patana* » le côté Sud du foyer était autrefois réservé aux esclaves. Aussi si un esclave y était-il surpris, il se trouvait dans un endroit interdit pour lui et ainsi il se trouvait dans une situation plus qu'insupportable. Ce proverbe signifie qu'une personne usurpant une place qui ne lui convient pas ne peut que se trouver dans une situation gênante.

3. *Andevolahy mahita entan-kitay ka mahatsiaro ny fanompoana fanaony.*
(Litt. A la vue d'une personne exerçant une activité qu'elle connaît bien, l'esclave se rappelle). L'évocation d'une simple occupation peut vous faire ressouvenir votre ancienne condition, vos anciennes obligations : cette vue ou cette vision des faits peut provoquer diverses réactions.

4. *Lavi-dingana hoatra ny andevolahy misikidy ho andriana.*
(Litt. L'écart social est tellement énorme entre un noble et un esclave).
Ce proverbe veut faire rappeler à un prétentieux, un ambitieux et surtout un imposteur que parfois certains désirs sont irréalisables.

5. *Fanahin'andevo mandevo.*
(Litt. Comportement et esprit serviles, vraiment serviles !).
Mentalité de celui qui n'est qu'un serviteur malfaisant, ne tenant compte de rien, ne faisant pas attention à ce qu'il fait ni aux objets qu'il touche. Quelqu'un d'irresponsable.

6. *Madio midina toy ny andevon'Andriana manasa lamba.*
(Litt. Propres comme les lavandières esclaves d'un seigneur qui vont aller à la rivière pour faire leur lessive et revêtent les habits de leurs maîtresses)
La morale à tirer : il ne faut pas usurper la place d'autrui.

7. *Manirika zaza tsy nateraka, mahay vavorona!*
(Litt. L'esclave n'étant pas de notre rang, est têtu. Il fatigue).

8. *Miady amin'andevo, havizanana no hita.*
(Litt. Il ne faut pas se quereller avec un-e esclave. C'est peine perdue).
Il-elle crie à tue-tête et profère des mots qui vont certainement vous embarrasser.

9. *Ny andevo tsy mba rain'olona* ; un autre proverbe avec le même sens *Ny tsy manana tsy mba Rangahy.*
(Litt. L'esclave n'est le père de personne, sans notoriété, sans existence sociale. Il en est de même pour l'homme sans fortune ; il est souvent ignoré, peu écouté).

10. *Toy ny hanina omena andevo : Tian-kano, tsy tiankano.*
(Litt. Comme l'esclave n'a aucun choix. Tout lui est imposé, même sa nourriture. Il doit l'avaler sans contester).

11. *Andevolahy avy nandrato : izay rehetra hatao ; ka « Izaho avy nandrato ».*
(Litt. L'esclave à qui on a confié presque toutes les taches se prend pour une personne importante, indispensable et s'aventure à répondre aux maîtres).
Par extension, le proverbe désigne une personne imbue d'elle-même et devient impertinente

12. *Andevolahy mandà tompo.*
(Litt. Esclave désobéissant, renie son maître).
Se dit d'une personne insolente et peu conforme aux civilités

13. *Andevolahy mizaha lanonana : tonga vao maka kitay.*
(Litt. L'esclave fêtard revenant d'une manifestation ne va pas chercher du bois qu'à son retour).
Ce proverbe parle des personnes plus enclines aux choses agréables plutôt que nécessaires.

Certains proverbes sont sexistes

14. *Ny andevolahy kapila voahitsaka, ny andevovavy vomanga an-kotrika.*
Le « kapila » est une sorte d'assiette faite avec un morceau de potiron. Il sert à conserver l'huile ou le sel. Lorsqu'il arrive qu'on l'écrase par inadvertance, il n'émet qu'un simple bruit sec. Et c'est tout. Mais la patate que l'on fait mijoter fait du fruit (en malgache « *hotrika* »). On pense que l'homme, une fois surpris par un fait auquel il ne s'attend pas, n'insiste pas sur l'incident. La femme va s'étaler sur ce dernier (*Toy ireo indrindra ny andevo : ny lahy rehefa tenenina dia mba taitra ihany aloha, anefa mazàna dia mangina amin'izany ; fa ny vavy kosa, araka ny fomban'ny vehivavy, dia mbola minantsanantsana aoka izany ery, manao fary mitetireny*).

15. *Tsy mety raha manao andevo vavy may trano.*
(Litt. Il ne faut pas se comporter comme une esclave devant la

maison en feu), car elle ne va pas se soucier de l'incendie mais du riz de son fils, riz en train de brûler « *Maty aho varin-janako* » !
Cette réaction de la femme veut montrer l'indifférence de certaine-s personne-s devant le malheur d'autrui. Le proverbe juge durement les femmes, dans ce cas de figure.

16. *Tsy mety raha mitaraikiraiky toy ny andevom-behivavy.*
(Litt. Il ne faut pas être maladroit-e comme l'esclave d'une femme !)
Ce proverbe dépasse le problème de la parité des genres.
Les trois derniers proverbes montrent le statut et la condition des esclaves, les autres peuvent concerner tout être humain.

17. *Andevo ampandrefesina fasana.*
(Litt : On fait mesurer le tombeau par l'esclave).
Lorsque l'homme libre doit faire un serment au roi ou à autrui, il existe trois façons de le dire, de l'exécuter : « *Mivelo rano* », « *misotro vovoka* », « *milefona omby* ».
L'esclave doit jurer fidélité à son maître et lui promet de ne pas s'enfuir. Ce dernier à son tour l'injurie et lui annonce toutes sortes de malheur dans le cas où l'esclave manque à sa parole.

18. *Tsy mety raha ny mahazo andevo milefa indray no mandoha volafolo.*
(Litt. Il n'est pas juste, ni convenable que celui qui retrouve, rattrape un esclave marron doit payer une somme de la valeur 12,4 F – valeur de 1937).
Le Code des 305 articles dans ses articles 43-44 et 39 précise bien le montant que l'on doit payer dans ce cas, selon le statut du maître de l'esclave marron. Une partie de la pénalisation doit être
Versée par le maître « peu vigilant » au trésor royal. Un « *borizano* » (terme désignant la population civile en opposition aux militaires) doit payer un « *volafolo* » entier, par contre un militaire ne versera qu'« un *ariary roa latsaka sikajy* », bien moins des 12,5 F du *volafolo* (*ariary roa sy loso*).
Parfois, il n'est pas conseillé de ramener un esclave marron à son véritable propriétaire si ce dernier n'est pas prêt à honorer sa pénalisation. Son indélicatesse peut l'inciter à accuser celui qui à retrouver l'esclave marron d'une quelconque mauvaise intention (art.39 du Code des 305 articles de 1881)[1241].

L'esclave étant un objet de droit pouvait être acheté ou vendu. Il

[1241] *Volafolo, sikajy, ariary* sont des unités monétaires malgaches. Voir J. Ravelomanana, « La monnaie chez les Malgaches Anciens », brochure publiée par la Banque Centrale de Madagascar et éditée par la Banque de France, 2003, rééditée par la Banque Centrale de Madagascar, 2013.

était une richesse pour son maître d'où le mot malgache « *Harena* », employé pour toutes sortes de richesses, signifiait aussi « esclave ». Ainsi une personne possédant une « allure d'esclave » peut être dénommée « *Mivolonkarena* » : tu ressembles à un-e esclave, pour ne pas trop le-la choquer…

Conclusion

Ici un proverbe est dit pour éclairer une situation qu'elle soit actuelle ou passée, fictive ou réelle. Ces proverbes ne requièrent pas de conditions socio-culturelles. Bien qu'ils se réfèrent le plus souvent à l'esclave, les proverbes demandent seulement des « conditions de significations », on les entend à n'importe quel moment, dans la bouche de n'importe qui.